

Monsieur François Bonnardel  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le 10 décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté une motion portant sur l'utilisation des résultats scolaires de la 4<sup>e</sup> année du primaire à des fins de sélection pour l'inscription dans certains établissements ou programmes pédagogique au niveau secondaire.

Je tiens à réitérer la volonté du gouvernement de favoriser la réussite éducative et d'assurer un accès plus équitable aux projets pédagogiques particuliers partout au Québec. Chaque enfant doit avoir la possibilité de développer son plein potentiel.

À cette fin, plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours des dernières années. Outre le soutien financier accordé au réseau scolaire depuis 2022-2023, le ministère de l'Éducation a mené différentes démarches auprès des organismes scolaires afin de promouvoir les principes d'accessibilité. Des communications ont notamment été transmises aux directions générales et des outils ont été développés, en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec, afin d'accompagner les milieux dans la mise en place de pratiques favorisant une plus grande ouverture des projets pédagogiques particuliers à l'ensemble des élèves.

En réponse à la motion adoptée par l'Assemblée nationale, j'ai demandé que l'utilisation des critères liés à la performance scolaire fasse l'objet d'une révision.

Au primaire, les organismes scolaires devront mettre fin à l'utilisation des résultats scolaires comme mécanisme de sélection pour l'admission à un projet pédagogique particulier, un profil ou une concentration à compter de l'année scolaire 2027-2028.

Au secondaire, une démarche de révision concertée des critères et conditions d'admission sera entreprise afin de réduire ou d'éliminer, lorsque cela est possible, les critères fondés sur la performance scolaire et de privilégier des mécanismes favorisant un accès plus équitable aux projets pédagogiques particuliers.

La Fédération des centres de services scolaires du Québec a également été mandatée afin d'intégrer ces nouvelles orientations aux outils mis à la disposition du réseau scolaire. Un suivi des travaux sera effectué par le ministère et un état d'avancement sera présenté à l'Assemblée nationale à la fin de la prochaine année scolaire.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Sonia LeBel